

Arrêts de travail en 2025 ? Budget Barnier / Budget Bayrou : Toujours et encore des économies à réaliser sur le dos des malades !

FO **CHARLOTTE**
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE
de catégorie B (B1), échelon 9,
perçoit 2146,33 € brut



CETTE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE EST EN CMO
DU LUNDI AU VENDREDI SOIR

ACTUELLEMENT
(1 JOUR DE CARENCE) elle perd 71,54 €

LE BUDGET 2025
PRÉVOIT DE

D'INDEMNISER À HAUTEUR DE 90% LES JOURS DU CMO
AU DELÀ DU 1ER JOUR TOUJOURS EN CARENCE!

Ainsi, cette secrétaire administrative perdrait au total

100,16 € brut

Si cette secrétaire est en CMO pendant 5 jours, avec le budget 2025, le jour de carence lui serait retiré et elle serait rémunérée à partir du 2ème jour au 5ème jour à hauteur de 90%.

Ainsi, elle perdrait 100,16 € brut, soit 28,62 € de plus !

Les pertes calculées, déjà conséquentes, ne tiennent pas compte des ponctions supplémentaires liées aux primes et indemnités qui ne sont pas versées pendant le délai de carence.

Les montants indiqués représentent des pertes a minima !

FO **NADIA**
ENSEIGNANTE
Au 9ème échelon classe normale
Touche 2929 euros brut



CETTE ENSEIGNANTE EST EN CMO
DU LUNDI AU VENDREDI SOIR

ACTUELLEMENT
(1 JOUR DE CARENCE) elle perd 97,63 €

LE BUDGET 2025
PRÉVOIT DE

D'INDEMNISER À HAUTEUR DE 90% LES JOURS DU CMO
AU DELÀ DU 1ER JOUR TOUJOURS EN CARENCE!

Ainsi, cette enseignante perdrait au total

136,69 € brut

Si cette secrétaire est en CMO pendant 5 jours, avec le budget 2025, le jour de carence lui serait retiré et elle serait rémunérée à partir du 2ème jour au 5ème jour à hauteur de 90%.

Ainsi, elle perdrait 136,69 € brut, soit 39,05 € de plus !

Les pertes calculées, déjà conséquentes, ne tiennent pas compte des ponctions supplémentaires liées aux primes et indemnités qui ne sont pas versées pendant le délai de carence.

Les montants indiqués représentent des pertes a minima !

Des baisses de rémunération jusqu'à – 13 % pour un CMO d'un mois !

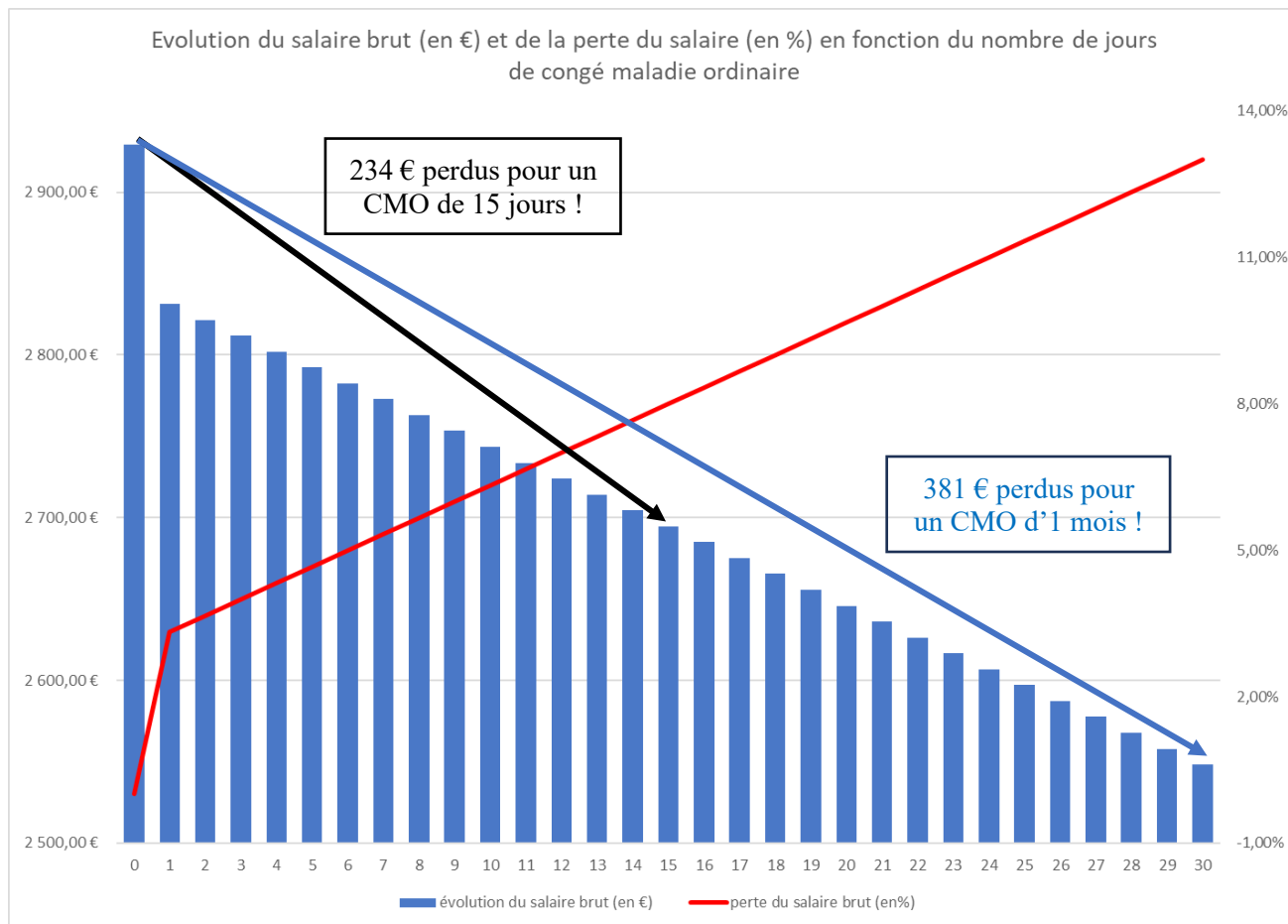
Projection ne tenant pas compte des ponctions supplémentaires liées aux primes et indemnités qui ne sont pas versées pendant le délai de carence. Les montants indiqués représentent des pertes a minima !

La FNEC FP-FO revendique l'abrogation du jour de carence et donc le retrait de cette mesure.

Vous souhaitez une simulation propre à votre situation ?



Exemple sur la situation de Nadia
Enseignante au 9ème échelon de la classe normale



Avec 1 jour de carence, elle perd environ 98 €, soit environ une diminution de 3 % de son salaire brut.

Avec les mesures du gouvernement Bayrou, et un arrêt de 5 jours, elle perd environ 137 €. Son salaire brut passe de 2929 € à 2792 €. Sa perte de salaire brut est estimée à environ 5 %.

⇒ Plus son congé maladie ordinaire est long, plus elle perdra du salaire, allant jusqu'à une perte de 13 % de son salaire brut sur un mois !